



Bulletin municipal



Décembre 2023

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS MUNICIPALES

État civil	P.3
Comptes-rendus du Conseil Municipal. . .	P.4
Tarifs cantine, garderie, cimetière, salle culturelle, centre aéré de St Meen.	P.7
Chiens en divagation.	P.9

■ VIE LOCALE

École.	P.10
Bibliothèque	P.11
CCAS.	P.12
RPE	P.12
Assistantes maternelles.	P.13
Marché de Noël.	P.13
Maisons fleuries.	P.13

■ TRAVAUX

Entretien voirie.	P.14
Lotissement de la Régnerais	P.14
École.	P.14
Bar.	P.14
Station Epuration.	P.14
Pompe de relevage	P.14
City stade	P.14

■ VIE ÉCONOMIQUE p.15

■ VIE ASSOCIATIVE

ACCA.	P.15
Les amis de St Laurent.	P.16
Club de la Gaité.	P.16
Association des Parents d'Elèves	P.16
Comité des fêtes	P.17
Un souffle pour marcher	P.17
UNC-AFN-Opex	P.18
US Le Crouais.	P.19
Calendrier des fêtes 2024	P.20

■ INFORMATIONS DIVERSES

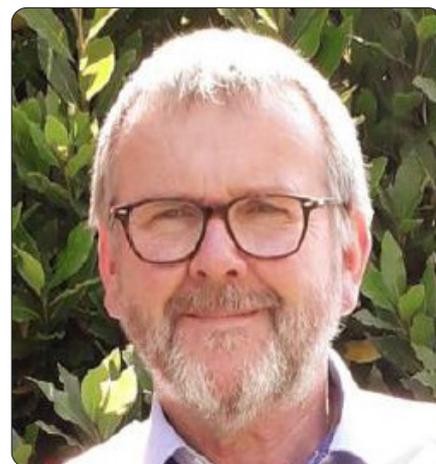
SMICTOM	P.21
L'office des sports de Saint Méen Montauban.	P.21
L'office du tourisme	P.23
Transport scolaire.	P.23
Inauguration piscine St Méen le Grand.	P.23
Transport à la demande	P.24
Covoiturage	P.24
Projet «petites villes de demain»	P.24
Le lieu d'accueil enfants - parents.	P.25
Projet «territoire zéro chomeur longue durée	P.25
Un point conseil pour la rénovation énergétique	P.25
Les maisons des jeunes	P.25

■ ZOOM SUR... P.26

■ HISTOIRE DE LA COMMUNE. . . . P.27

EDITORIAL

“ Madame, Monsieur,
Chères crouaisiennes,
Chers crouaisiens,



L'année 2023 est sur le point de céder la place à 2024 et comme le veut la tradition pendant ces deux dernières semaines de l'année, la vie professionnelle et la vie publique vont passer au second plan au profit de moments plus intimes et personnels dédiés aux fêtes de fin d'année, de temps consacré à sa famille, ses amis et ses proches. Nul doute que Noël et le Nouvel An seront célébrés chaleureusement dans les foyers crouaisiens comme partout ailleurs, pour le bonheur des petits et des grands.

Mes pensées vont à celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année 2023, celles et ceux qui sont dans la peine ou la tourmente, à qui j'adresse des vœux sincères pour 2024. Que cette nouvelle année leur soit meilleure et apaisée.

Un grand merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, à l'ensemble du personnel communal pour leur engagement et pour la qualité de leur travail au sein de notre commune.

En tant que maire, en tant que citoyen, je ne peux m'empêcher d'être inquiet pour l'avenir de chacun d'entre nous. La sobriété est plus que jamais d'actualité et nous nous devons de faire preuve d'une grande humilité devant les enjeux qui se présentent à nous.

Dans l'ombre de ces crises, il est nécessaire de continuer à déployer les trésors de force de solidarité dont nous nous savons capables, pour écrire ensemble un avenir meilleur. Ces tempêtes obligent un renouveau dans notre mode de vie et notre commune de Le Crouais souhaite prendre part à cette démarche.

C'est avec cette détermination que je vous souhaite ainsi que toute l'équipe municipale, des vœux de bonheur, santé, réussite pour l'année 2024 et je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux le :

VENDREDI 29 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 00 À LA SALLE CULTURELLE

Avec mes sentiments dévoués,

Daniel CHICOINE, Maire de Le Crouais ”



Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :

- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi et vendredi de 9h à 12h ;
- le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h.



Elle est fermée le mercredi et le jeudi.

Tél. : 02 99 09 68 88 - Email : mairie.lecrouais@wanadoo.fr - Site : www.lecrouais.bzh

Inscription école publique

Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande ». Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle se fait à la Mairie et l'admission doit être validée par la Direction de l'école. L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la ren-

trée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

A noter que l'école de Le Crouais « les petits cailloux » accueille, à la rentrée de janvier, les enfants qui atteindront l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 mars de l'année scolaire en cours.

Carte d'identité et passeport

La commune de Saint-Méen-le-Grand est désormais dotée depuis le 14 mai 2018 d'une borne biométrique permettant d'effectuer les demandes de passeports et de cartes nationale d'identité.

Pour faire une demande, il faut remplir une pré-demande de passeport/CNI sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> ce

qui permet d'obtenir un formulaire avec un code flash. Ensuite, il faut prendre obligatoirement rendez-vous avec les services de la mairie au : 02 99 09 60 61.



Site Internet

Le site internet de la commune est à nouveau actif. Attention, l'adresse a été modifiée. Vous pouvez le consulter sur : <https://www.lecrouais.bzh>

Service National - Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de **16 ans** doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (au plus tard à la fin du 3ème mois suivant leur 16ème anniversaire). Se faire recenser permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans,

mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique



Inscription liste électorale



Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Défibrillateur



Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la mairie (côté terrain de foot).

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.

Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

ETAT CIVIL

■ Mariages

Le 27 mai 2023 > **Franck REPON** et **Karen MARIE**
 Le 26 août 2023 > **Steven FAÏDO** et **Vanessa DURET**
 Le 14 octobre 2023 > **Frédéric GAUDIN** et **Catherine FOURNEL**

■ Naissances

Le 15 février 2023 > **Alba RONDEAU**
 Le 23 mai 2023 > **Alwena BELLANGER**
 Le 15 juin 2023 > **Enzo BROUARD**
 Le 28 juillet 2023 > **Elena LANGLOIS**
 Le 16 octobre 2023 > **Coline HEVIN**

■ Décès

Le 30 novembre 2022 > **Simone COULON** née **GERNIGON**
 Le 21 mars 2023 > **François HERVE**
 Le 23 juin 2023 > **Hubert ODIE**
 Le 03 octobre 2023 > **Anna BOULESTEIX** née **KRZEMINSKI**

Comptes-rendus du conseil municipal

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** l'octroi d'un mandat spécial pour le 104ème congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France.

- **accepte** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 5 € par élève à l'association des Parents d'Elèves afin de financer une partie de la sortie au Tropical Parc.

- **décide** de retenir la proposition du service de Restauration Municipale de Saint-Méen-le-Grand dans le cadre de la consultation lancée pour la préparation et la livraison de repas en liaison chaude ou en liaison froide à la cantine scolaire, à compter du 1er janvier 2023

- **décide** de créer un poste permanent d'agent des services techniques à temps non complet (12,25/35ème) sur le temps scolaire pour l'entretien de la salle culturelle et de l'école, et modifie le tableau des emplois.

- **s'associe** au SDE ainsi qu'aux membres du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine, pour demander solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

- **décide**, face à la flambée des prix de l'énergie et pour baisser la consommation, de réduire l'éclairage public ainsi que les illuminations de Noël.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la révision des tarifs de location pour la salle culturelle tels que présentés, à compter du 1er janvier 2023.

- **décide** de créer un poste permanent d'agent des services techniques à temps non complet (20/35ème) sur le temps scolaire pour

exercer les fonctions d'agent périscolaire à compter du 1er janvier 2023 pour l'accueil des TPS à l'école publique Les Petits Cailloux, et modifie le tableau des emplois.

- **décide** de lancer une étude pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration et prend acte de l'avancement des travaux de voirie du lotissement de la Règnerais.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à un besoin lié au remplacement d'un agent dans le service périscolaire (cantine et garderie) à compter du 3 janvier 2023 en raison de l'arrêt de travail de l'agent.

- **prend acte** de la réflexion menée sur les horaires de la bibliothèque au regard de la faible fréquentation le mardi et de la réflexion menée dans le cadre de la mise en réseau au niveau intercommunal.

SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** l'ouverture anticipée de crédits, dans la limite de 25%, afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2023 et précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

- **décide** que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats auront vocation à couvrir tout ou partie des risques décès, acci-

dents du travail ou maladies professionnelles et incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- **accepte**, dans le cadre du passage sur la commune de l'association « Les Vélos du Cœur », de mettre à disposition la salle associative pour une nuit.

- **donne** un accord de principe au versement d'une subvention pour une sortie scolaire au parc de Branféré à hauteur de 10 euros par élève pour les élèves du CP au CM2. La demande de subvention devra être accompagnée de la liste des élèves concernés et d'une estimation détaillée (dépenses et financement) de la classe découverte.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** le tableau des emplois tel qu'il est présenté.

- **valide**, au regard des éléments transmis, l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire au parc de Branféré, à hauteur de 10 euros par élève (pour 38 élèves).

- **fixe** le tarif à 5 € pour le repas adulte pris à la cantine.

- **émet** un avis défavorable au projet d'extension d'une unité de méthanisation présenté par la SARL LA SAUDE (12 voix contre et 3 abstentions).

- **désigne** M. TOUANEL Henri, adjoint, comme référent pour la commune au sein de la commission chargée de travailler sur le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes de Saint Méen-Montauban.

SÉANCE DU 30 MARS 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **retient** la procédure de la convention de



participation au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale ; accorde une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif, qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence et fixe le niveau de participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de 12 € par agent.

- **approuve** les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

- **décide** d'affecter au budget principal pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 50 136.74€ permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 23 827.93€.

- **décide** d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget assainissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 072.26€. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 167 868.20€.

- **approuve** à l'unanimité les budgets primitifs 2023 tels qu'ils sont présentés

- **fixe** les taux d'imposition en 2023 comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.44% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.93 % ; Taxe d'habitation : 21.21 %.

- **décide**, d'étudier la faisabilité du réaménagement des toilettes de la classe de cycle 1.

SÉANCE DU 4 MAI 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de voter les subventions pour les associations en 2023.

- **retient**, au regard des contrats d'assurances arrivant à échéance, l'offre de CONSULTASSUR de Vannes pour une mission d'audit et d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances de la collectivité et pour un montant de 800 € HT.

- **approuve** le principe d'élaboration d'un schéma directeur assainissement à l'échelle intercommunale, confie le pilotage du projet à la Communauté de Communes Saint-Méen-Montauban et accepte de communiquer l'ensemble des études ou autres documents déjà réalisés par la commune et qui pourraient faciliter l'élaboration du schéma directeur intercommunal assainissement.

- **valide** l'ensemble des engagements nécessaires à l'intégration du réseau des médiathèques et accepte d'intégrer le-dit réseau tel que présenté dans la délibération du conseil communautaire n° 2023/058/FaN.

- **valide** l'offre de NTE pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour le devenir de la station d'épuration, pour un montant de 6 880,00€ HT soit 8 256,00€ TTC.

- **valide** les propositions de tarifs applicables aux usagers dans le cadre du service d'assainissement non collectif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

- **prend acte** de la demande d'acquisition d'une partie du chemin communal qui traverse la propriété des nouveaux propriétaires sis 1, La Chenaie et accepte la demande sous réserve de la réalisation d'une enquête publique au préalable. La décision définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure.

SÉANCE DU 31 MAI 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la constitution du groupement de commande pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec point à temps automatique, le curage, le fauchage débroussaillage et la signalisation horizontale et verticale

sur la voirie, les équipements communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes, décide d'y adhérer et désigne la communauté de communes Saint-Méen-Montauban en tant que coordonnateur du groupement.

- **décide** d'instaurer l'attribution d'indemnités dites « heures complémentaires » aux agents titulaires et aux agents contractuels de droit public à temps non complet telle que présentée.

- **décide** de lancer une consultation pour la livraison de repas pour le restaurant scolaire, la convention actuelle arrivant à échéance au 31/08.

SÉANCE DU 15 JUIN 2023

- **décide** de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2023 dans le service technique et modifie le tableau des emplois.

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 € par élève pour les élèves de TPS à GS afin de financer une partie du projet de sortie scolaire à Cancale.

- **valide** le maintien des horaires de garderie et l'actualisation des tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2023-2024 pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

- **décide** de maintenir l'application d'une pénalité forfaitaire de 10 € en cas de retard après 18h45 (sauf circonstance exceptionnelle et communiquée).

- **adopte** le règlement d'utilisation de la salle culturelle.

- **émet** un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique ouverte par Eaux & Vilaine pour la restauration des milieux aquatiques.

- **prend acte** de l'avancée des travaux d'aménagement du terrain multisports qui devraient prendre fin pour la mi-juillet.

- **valide** l'annulation du concours des maisons fleuries pour cette année au regard de l'état de sécheresse.

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la proposition de Monsieur le Maire de reverser l'excédent partiel du budget annexe lotissement, à hauteur de 75 000€, par l'émission d'un mandat sur le budget lotissement, au compte 6522, reversement de l'excédent au budget principal et d'un titre sur le budget principal, au compte 7551, excédent des budgets annexes.

- **décide**, considérant que les familles de la commune bénéficient d'un service d'accueil de loisirs pour leurs enfants grâce au conventionnement passé avec le Centre de Loisirs de Saint-Méen-le-Grand auquel une participation est versée, de refuser le versement d'une subvention au Centre de Loisirs de Quédillac.

- **valide**, dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances, le choix des prestataires tels que présentés pour un montant total de 4479.41€ et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

- **valide**, considérant la nécessité de remplacer un agent dans le service périscolaire à compter du 8 janvier 2024 en raison d'un congé maternité, le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à un besoin lié au remplacement d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, et modifie le tableau des emplois.

- **décide**, dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt de car plus sécurisé, d'acquérir la parcelle cadastrée B547 d'une superficie de 490 m² et appartenant à Madame MARY Yvonne, pour une valeur de 150€, et confie à l'étude de Maître PATARD le soin de

rédiger l'acte.

- **désigne**, considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, M. POIGNARD Michel, en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. En cas de saisine, le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

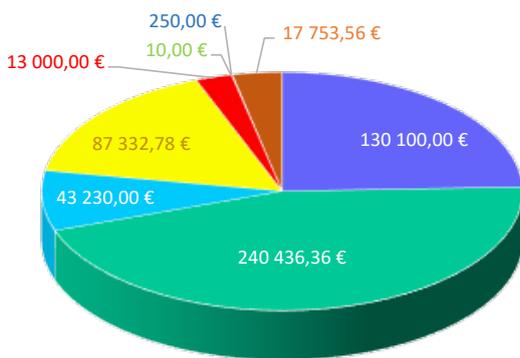
- **prend acte** des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Budget primitif 2023

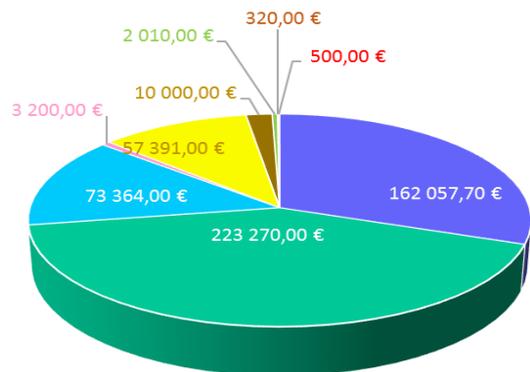
Le budget de fonctionnement : prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?



■ Dotations, subventions et participation (versé par l'État, le département et les collectivités locales).
■ Impôts et taxes (fiscalité locale, autres dotations).
■ Produits des services, du domaine (cimetières, périscolaire).

Quelles sont nos dépenses courantes ?



■ Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, maintenance, télécommunications).
■ Charges de personnel
■ Autres charges de gestions courantes (indemnités aux élus, SDIS). Subvention au centre de loisirs et aux associations.
■ Charges financières intérêts des emprunts.
■ Virement à la section d'investissement.

Total budget de fonctionnement 2023 : 532 112 €



Le budget d'investissement : prévisions - opérations principales

- Opérations patrimoniales .. 120 000 €
- City stade. 66 000 €
- Opérations financières. 64 707 €
- Éclairage public22 700 €
- École.....13 526 €
- Acquisitions foncières.....8 859 €
- Informatique.....3 040 €
- Aménagement du bourg2 340 €
- Bibliothèque (acquisition livres) 1 000 €

Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €

Budgets annexes

- Assainissement collectif**
 Section fonctionnement..... 185 218 €
 Section investissement..... 122 727 €
- Lotissement «La Régnerais»**
 Section fonctionnement.... 364 872 €
 Section d'investissement... 168 514 €

Tarifs Garderie

- À compter du 1er 09.2023 :
- Horaires du matin :**
 de 7h à 8h35..... 2,15 €
 de 7h30 à 8h35..... 1,65 €
- Horaires du soir :**
 de 16h15 à 17h45 1,65 €
 de 17h45 à 18h45 1,45 €
 Pénalité forfaitaire de 10 € en cas de retard après 18h45 (sauf circonstance exceptionnelle et communiquée).

Tarifs Cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,90 €, à compter du 1er 09.2023.



Changement de prestataire pour la cantine scolaire

Depuis la rentrée de Janvier 2023, la commune travaille avec la Cuisine Centrale de Saint-Méen-le-Grand. Les repas sont confectionnés sur site et sont livrés tous les matins en liaison chaude. A noter que la cuisine centrale travaille en majorité avec des producteurs locaux.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune.

Tarif 2023-2024	3,90 €
Prix coûtant moyen du repas (à la charge de la commune)	9,79 €
Participation commune	60,16%

Autorisations d'urbanisme

Déclarations Préalables

COULON Pierre – Rue de la Friche aux Moines : Division foncière en vue de construire

COULON Eugène – Rue du Garun : Division foncière en vue de construire

COMMEUREUC Catherine – Rue du Verger : Division foncière en vue de construire

THOMASSET Léandre – 1, rue de la Grange : Installation d'une clôture

LORINQUER-HERVE Christian – 5, rue du Garun : Remplacement d'une fenêtre et surélévation d'une terrasse en bois sur pilotis

UYTTERSROT Nicolas – 8, rue du Pressoir : Création d'une porte-fenêtre

LERAY Kévin – 1, rue du Garun : Installation d'une clôture

OPEN ENERGIE SAS – 22, rue des Courtils : Installation de panneaux photovoltaïques

MOREL Guillaume – 1A, rue des Courtils : Construction d'un abri de jardin

SCEA LE LISOU – Le Lisous : Installation

d'un générateur photovoltaïque

MALLARD Laurent – 2, rue du Verger : Installation d'une clôture en panneaux rigides

AMG FACADES – 22, rue des Courtils : Installation de panneaux photovoltaïques

PILORGET Florent – 8, rue du Manoir : Construction d'un abri de jardin

GOULET Valentin et COACOLO Léa – 12A, rue des Courtils : Installation d'une clôture

En cours d'instruction :

TOSTIVINT Pascale, BODIN Rachel, BUREL Soizic, BRIAND Bénédicte – 6, rue des Courtils : Construction d'un garage accolé à la maison d'habitation

BONNIER Emilie – 5, rue du Manoir : Installation de panneaux photovoltaïques

Demandes de Permis de Construire

LE PRISE Quentin et LE BOUTER Marie – rue du Verger : Construction d'une maison individuelle

GORAIN Nicolas et DURAND Anaëlle – 4, rue du Garun : Construction d'une maison individuelle

DARTOIS Arnaud – 15 bis chemin du Clos Poulain : Construction d'un carport

GAUDIN Maxime et ADAM Adeline – 6, rue du Manoir : Construction d'une maison individuelle

BOUCHER Gwendal – 10, rue du stade : Construction d'une maison individuelle

EON Thierry et Delphine – rue de la Friche aux Moines : Construction d'une maison individuelle

GAEC ABC ROSSELIN – Le Lisous : Extension de la stabulation vaches laitières

ROUDAUT Benjamin et LELONG Léa – Le Pas de la Lande : Construction d'une maison individuelle

SCI TOSTIHUET – 9, rue de la Friche aux Moines : Extension d'un bâtiment d'activité

PEDEN Franck et GUILLARD Vanessa – rue du Stade : Construction d'une maison individuelle

Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril - **Tarif été** : du 15 avril au 15 octobre

2024	Commune		Hors commune	
	Été*	Hiver*	Été*	Hiver*
Location de la petite salle + vin d'honneur	90 €		130 €	160 €
Location salle uniquement (1jour)	180 €		240 €	290 €
Location salle + cuisine (1jour)	270 €		330 €	390 €
Location salle + cuisine (week-end)	400 €		490 €	575 €
Caution	Un chèque de caution de 200 €			

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

Pour les belotes
ou assimilés > 90 €

Pour les repas
l'été..... > 115 €
l'hiver..... > 180 €

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune.

Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

L'accueil de loisirs "Espace les dauphins" est un service municipal de la commune de Saint-Méen-Le-Grand depuis le 1er janvier 2021. C'est un lieu d'accueil, de sociabilisations et d'éveil pour les enfants âgés de 3 à 12 ans révolus, en dehors du temps scolaire.

L'accueil est ouvert de 7h15 à 19h00. Il est ouvert les mercredis et les vacances scolaires avec 1 semaine de fermeture aux vacances de Noël.

Pour effectuer la première inscription de votre enfant, il vous faut remplir le dossier d'inscription ainsi que la fiche d'information disponible à l'adresse alsh-dauphins@stmeen.fr ou à l'accueil de la mairie.

Une fois l'inscription validée, il vous suffira d'appeler l'accueil de loisirs ou de leur envoyer un mail (en précisant bien le nom, le prénom et l'âge de l'enfant) pour choisir ses jours de présence.

Vous trouverez ci-dessous la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Tarifs	JOURNÉE	
	Communes signataires	Hors communes
Quotient familial < 579	5,73 €	15,73 €
579 - 750	6,73 €	16,73 €
751 - 1000	7,05 €	17,05 €
1001 - 1500	9,80 €	19,80 €
> 1500	10,98 €	20,98 €
Hors CAF	15,38€	25,38 €

Tarifs	DEMI-JOURNÉE	
	Communes signataires	Hors communes
Quotient familial < 579	4,30 €	11,80 €
579 - 750	5,05 €	12,55 €
751 - 1000	5,29 €	12,79 €
1001 - 1500	7,35 €	14,85 €
> 1500	8,23 €	15,73 €
Hors CAF	12,63 €	20,23 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 3,95 €.

ATTENTION : Tarif accueil / garderie : 1 € le matin de 7h15 à 9h et 1 € le soir de 17h à 18h et 1€ de 18h à 19h.

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au centre de loisirs

en fonction du nombre d'enfants qui y participent. Pour l'année 2022, elle a participé à hauteur de 8 768.42 euros

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, tels que sorties, visites, spectacles...

Contact : 06.08.94.86.28 - Mail : alsh-dauphins@stmeen.fr

Divagation des chiens

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La divagation des chiens est interdite sur les voies publiques. La loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Un chien « en état de divagation » est un animal errant. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition :

Un chien est considéré en divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore

permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Laisser son chien divaguer peut être sanctionné par une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si l'animal est classé en 1ère ou 2ème catégorie. Dans ce dernier cas, il doit également être muselé.

Il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui. Il peut causer un accident de la circulation, mordre un passant, terroriser des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou pour-



suivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous le cas, le propriétaire engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'article 1385 du Code Civil dispose que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Groupe d'intervention du grand nettoyage (GIGN)

Comme tous les ans depuis 2015, le groupe GIGN (Groupe d'Intervention du Grand Nettoyage), composé de retraités, a répondu présent le mercredi 31 mai 2023 à l'opération d'entretien de nos chemins de randonnées ainsi qu'au nettoyage

du lavoir, site touristique communal. Le travail du GIGN a été récompensé par un repas offert par la municipalité qui tient à remercier tous les participants à cette journée, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.



Recrutement saisonnier



Compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activités, la commune, a recruté au mois de juillet Ewen, jeune crouaisien, qui a apporté toute son aide à Jean-Yves.

ABANDON DES DECHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE



La mairie constate une augmentation des dépôts sauvages de déchets verts.

Il est rappelé que les dépôts sauvages constituent une infraction (amende pouvant aller jusqu'à 1500€) et que les déchèteries de proximité (Le Loscouët sur Meu et Montauban de Bretagne)

sont à votre disposition pour y déposer vos déchets verts.

D'autres moyens existent comme le paillage, le mulching ou le compostage. Retrouvez toutes les informations sur le site du Smictom Centre Ouest : www.smictom-centreouest35.fr.

École «Les petits cailloux»



C'est dans une ambiance sereine que les élèves de l'école « Les petits cailloux » à Le Crouais ont fait leur rentrée scolaire, où l'équipe pédagogique et périscolaire est stable depuis 5 ans.

Cette année l'école publique accueille 67 élèves (l'effectif augmentera quelque peu en janvier avec l'arrivée des TPS), répartis en 3 classes de triple niveaux comme les années passées.

Tout au long de l'année les élèves travailleront sur le thème du corps et de la santé, de la maternelle au CM2. Ce thème choisi par les enseignantes, sera abordé sous divers angles sur les 5 périodes (le corps humain et l'égalité fille-garçon, protéger son corps, l'accepter, utiliser ses sens et vivre en bonne santé) et sera l'occasion de projets et de sorties financées en grande partie par l'APE de l'école.



Bibliothèque



La bibliothèque municipale a rouvert ses portes et vous accueille 2 fois par semaine aux horaires suivants :

- Le mercredi de **15H à 18H**

- Le samedi de **10H à 12H30**

- Fermeture les jours fériés

Nous remercions les



bénévoles pour leur implication et leur disponibilité pour le bon fonctionnement de notre bibliothèque. Ils sont aidés dans leurs missions par Marie MOISON, employée territoriale.

Les activités au sein de la bibliothèque sont très diverses et notre équipe de bénévoles ne demande qu'à s'agrandir. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous vous accueillons avec plaisir pour partager et échanger connaissances, passions, savoir-faire.

■ Informations générales

- Nombre de documents : 3 000 livres ou livres audio (dont 2 000 en fonds propres)

-Publics : crouaisiens et crouaisiennes

-Prix de l'adhésion : gratuit

-Limite d'emprunt : 5 documents pour 3 semaines

-Possibilité de portage de livres à domicile

■ Animations gratuites

- Communauté de Communes Saint Méen Montauban :

Atelier Bébés lecteurs (0 à 3 ans) un mercredi par mois à 10H.

L'heure du conte (4 à 8 ans) un mercredi par mois à 15H30.

-Bénévoles bibliothèque : animations sur thèmes : carnaval, Pâques, Noël...

-Ecole : visite de chaque cycle pour prise de connaissance des lieux, choix de lecture...

Bibliothèque (Projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire)



En 2023, nous avons participé, avec la Communauté de Communes St Méen-Montauban, aux différents ateliers visant à la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Les différentes réflexions ont amené à une uniformisation des pratiques :

- Carte unique valable pour l'ensemble des bibliothèques du territoire
- Gratuité de l'adhésion
- Durée d'adhésion d'un an, renouvellement dans la bibliothèque d'origine
- Carte individuelle (détérioration ou perte reste à la charge de l'adhérent)
- Possibilité de réserver des documents dans les autres bibliothèques du territoire, livraison via les navettes
- Emprunt illimité en nombre, pour 3 semaines

renouvelable une fois

- Pour les nouveautés, emprunt limité à 2 documents, sans renouvellement

Les ateliers continuent leurs réflexions pour établir un cahier des charges unique pour toutes nos bibliothèques.

La mise en réseau des bibliothèques se fera dès l'adoption de ce cahier des charges et passera non seulement par l'acquisition d'un nouvel ordinateur, mais aussi d'un logiciel d'exploitation spécifique. Chaque bibliothécaire sera formé à l'application de ce cahier des charges et à l'utilisation du nouveau logiciel. En plus de nos animations actuelles, La Communauté de Communes St Méen-Montauban proposera des temps forts et des animations telles que celle qui a été proposée dans le cadre du festival « les mômes d'automne » le 24 octobre 2023.

Nous contacter :

Élues référentes bibliothèque :
Jocelyne LEBRETON,

Annie JOUANNE

Bibliothèque Municipale LE CROUAI :
Tél. : 02 99 09 68 88

bibliothèque-lecrouais@orange.fr



LA BOÎTE À LIVRES

La boîte d'échange de livres est installée sur le parking de la mairie, près de l'abribus. N'hésitez pas à partager vos lectures...

En déposant ou en empruntant un livre dans cette boîte à livres, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

C'est aussi une action solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne.

BOÎTE À LIVRES

- MODE D'EMPLOI -



1 Je dépose un livre en bon état



2 J'emporte un livre ou je lis sur place



3 Je ramène le livre que j'ai terminé



4 Je ne dépose pas les livres de la bibliothèque



5 Je referme la boîte après utilisation

Cette boîte est accessible sans abonnement ni inscription 7j/7 et 24h/24. Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le civisme et le partage. Tous les livres (romans, BD, albums, documentaires, cuisine, et autres) sont les bienvenus.

En cas de problème, contacter la Mairie au 02 99 09 68 88. Merci de prendre soin de la Boîte et des livres qu'elle contient pour le plaisir de tous.

Belle Lecture !



CCAS

Le samedi 30 septembre 2023, les membres du centre communal d'action sociale ont eu la joie de refaire leur repas annuel. Ils ont reçu les plus de 67 ans pour partager cette journée. Une soixantaine de personnes était présente dans une ambiance conviviale et chaleureuse, contente de se retrouver.

Quatre personnes de 85 ans et plus ont été mises à l'honneur et ont reçu un bouquet de fleurs ou un coffret de vin :



- Odette TERRA, 88 ans
- Maurice PIEDERRIERE, 87 ans
- René DEFFAINS, 85 ans
- Simone ROSSELIN, 85 ans

Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition pour toutes informations sur

les aides à domicile, le portage de repas, les transports à la demande ainsi que les aides pour la réhabilitation de votre logement.

Au moment des fêtes de fin d'année nous allons effectuer la distribution de paniers garnis pour les personnes de 80 ans et plus. Ce geste est très apprécié.



RPE (Relais Petite Enfance)



Le Relais Petite Enfance (RPE) du Secteur de Saint-Méen-le-Grand est un service gratuit qui s'adresse aux familles, assistants maternels, garde à domicile et aux jeunes enfants du pays de Saint-Méen-le-Grand.

Les espaces-jeu sont des lieux d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants de moins de 3 ans accompagnés de leur assistant maternel. Ils se déroulent **le mercredi matin 2 fois par mois de 9h30 à 11h30** dans la salle des associations. Lors de la matinée encadrée par une animatrice, des activités d'éveil favorisant l'épanouissement et le

développement des jeunes enfants sont proposées aux tout petits.

Tout au long de l'année, les enfants vont découvrir des livres et réaliser des activités autour du thème de la nature.

Il reste encore des places !

Pour plus d'information contacter l'antenne St Méen Familles Rurales du RELAIS PETITE ENFANCE (RPE anciennement RIPAME) au :

02.23.43.26.86 ou

ripameasso.st-meen@famillesrurales.org



Assistantes maternelles

Voici les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. N'hésitez pas à prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

■ M^{me} Kahina AMALOU - 22 rue des Courtils - Tél. : 07.55.70.03.13 > Agréée pour 3 enfants

■ M^{me} Annabelle BLOUIN - 13 rue du

Manoir - Tél. : 06.45.29.30.31 > Agréée pour 3 enfants

■ M^{me} Virginie FORESTIER - 22 la Boscherais - Tél. : 02.99.09.61.34 - 06.33.43.49.55 > Agréée pour 4 enfants

■ M^{me} Laurence GLOTIN - 16 rue des Courtils - Tél. : 02.99.09.48.67 - 06.42.00.43.44 > Agréée pour 3 enfants

Pour toutes informations complémentaires, consulter www.assistantsmaternels35.fr



Marché de Noël



Cette année encore, vous étiez nombreux à flâner et à déambuler dans les allées lors de notre traditionnel marché de Noël qui se déroulait le vendredi 9 décembre de 16H00 à 20H30.

C'est dans une ambiance festive et familiale qu'une trentaine d'exposants étaient présents pour vous proposer des idées de cadeaux artisanaux, des produits régionaux et locaux afin d'agrémenter vos repas de fêtes. Cette



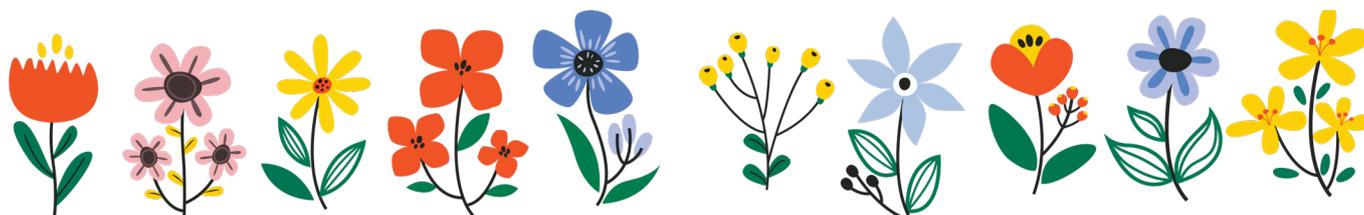
année, pour le bonheur des plus petits, le père Noël a emménagé dans un studio cocooning où les visiteurs ont pu faire des photos à ses côtés.

Le froid était au rendez-vous et le chocolat viennois coulait à flot. L'ambiance feutrée et chaleureuse enveloppait les visiteurs.

Le comité des fêtes et la commission animation vous donnent rendez-vous le vendredi 8 décembre 2023 dès 16h pour une nouvelle édition du marché de Noël.

Nous vous attendons avec impatience !

Maisons fleuries



Suite au placement du département d'Ille-et-Vilaine en état de vigilance sécheresse à compter du 15 juin 2023, le conseil municipal a pris la décision d'annuler le concours des maisons fleuries pour cette année. Espérons que ce concours puisse avoir de nouveau lieu l'année prochaine.

Entretien voirie

Les travaux de voirie réalisés en 2023 s'élevaient à **2 844 €** :

- Bâchage du talus à l'entrée du bourg rue des Courtils **2 340 €**
- Débroussaillage **504 €**

LOTISSEMENT DE LA REGNERAIS

Maitre d'œuvre INFRA : **17 424 €**.

Terrassement voirie entreprise LEMEE TP : **151 773 €**.

BAR

Mise aux normes de l'électricité :

- Entreprise Rosselin **3 796 €**.

POMPE DE RELEVAGE

Rue de la Friche aux Moines :

- La pompe a été changée pour un montant de **9 949 €**.



École

Agrandissement des toilettes de la classe des maternelles : **2 277 €**. Ces travaux ont été réalisés par Jean-Yves, employé territorial, aidé de Rémy, Adjoint au Maire, et d'Ewen, saisonnier.

M. Bricolage	399 €
IKEA (armoires)	580 €
Odie Menuiserie	388 €
Manu cloisons	351 €
Queguiner	276 €
SIDER cuvette	283 €



STATION EPURATION-Curage

- Piron et AMJ TP (sous-traitant).... **6 132 €**
- AMO AQUASOL..... **6 546 €**

Ces travaux ont été réalisés pendant 3 jours par Jean-Yves, employé territorial, aidé de Daniel, Maire.



CITY STADE

Le montant des travaux s'élève à **66 590 €**

- Les jardins de l'Abri-Cotier **25 083 €**
- Sport Nature **41 507 €**



Auto-entrepreneurs et Entreprises

Conformément à l'article paru dans les derniers bulletins, la commission de communication met l'accent sur les compétences locales en diffusant une liste des autoentrepreneurs, dirigeants d'entreprises et artisans de la commune.

Nous vous prions par avance de bien vouloir excuser toute omission involontaire et vous invitons à vous manifester, si tel est le cas, auprès de la mairie (de préférence par mail mairie.lecrouais@wanadoo.fr) afin que nous puissions rectifier notre liste de diffusion sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal.

■ Assist'Dirigeant - Votre secrétariat sur mesure, MOISSON Déborah

- Tél.: 07.69.84.54.04MT
- Email : assist.dirigeant@gmail.com
- 35290 LE CROUAIS

■ FAIDO Steven – Conseiller immobilier

- Tél : 06.07.80.39.14
- Email : steven.faido@iadfrance.fr

■ GASNOT Emilie – Conseillère en produits bien-être 100 % naturels pour la société DUOLIFE

- Email : gasnotmlie@hotmail.fr
- Tél : 06.16.22.08.91

- Groupe Facebook «Prendre soin de soi avec Emilie»

■ LDM Maintenance Sarl – Réparations machines et équipements mécaniques

- Adresse : rue La friche aux moines – 35290 LE CROUAIS
- Tél : 02.99.09.47.74

■ LERAY Alain – Consultant en usine, aliment du bétail et autres industries

- Adresse : : 22, rue de la Poutais – 35290 LE CROUAIS
- Tél : 06.09.74.80.98

■ LES JARDINS DE L'ABRI-COTIER - Aménagement paysager - Maçonnerie paysagère, clôture et bassin

- Adresse : La Boscherai – 35290 LE CROUAIS
- Tél : 07.57.40.19.82
- Email : lesjardinsdelabricotier@gmail.com

■ LE TIROIR A IDEES SERVANT Sylvette – Ateliers Créatifs & Objet textile sur demande

- Adresse : 2 rue Noisetiers – 35290 LE CROUAIS
- Tél. : 06.76.19.85.22
- Instagram : @letiroiraidées

■ LYSUCIEL Cécile – Conseillère

beauté et bien-être

- Tél : 06.70.28.08.84
- Email : lysduciel.pro@gmail.com
- <https://msha.ke/lysduciel/>

■ MT Couverture - Couvreur

- Adresse : rue La Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 06.14.47.32.53

■ NATURELLEMENT CURIEUSE SERVANT Marina, Graphiste

- Adresse : 2 rue des Noisetiers – 35290 Le Crouais
- Tél : 06 .84.94.51.11

- Instagram : @naturelement_curieuse

■ ODIE MENUISERIE - Entreprise de menuiserie intérieure & extérieure

- Adresse : rue de la Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 06.73.88.01.42
- Site web : <https://www.menuiserie-odie.fr>

■ Piers SERVICES - Fournisseurs Matériel Agricole

- Adresse : rue La Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 09.99.09.43.74

■ T.A.T.P HAVARD - Travaux Public

- Adresse : 28 Le Pas de la Lande - 35290 Le Crouais
- Tél : 02.23.43.31.70

Vie associative

ACCA - Association de chasse agréée

Président : Léon FAUCHOUX

La saison de chasse 2023-2024 a démarré. La précédente a malheureusement été marquée par le décès de Hubert ODIE qui a chassé à Le Crouais de 1967 à 2023.

Il a connu l'époque où la société de Le Crouais était associée à celle de St-Méen-le-Grand avant d'être

autonome. Il a participé à la création de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) qui a démarré en 1996. Son but était de réunir au sein d'une même association les différents territoires de chasse de la commune.

Souhaitons que cette nouvelle saison de chasse se déroule sans problème, en harmonie avec nos concitoyens.



Les amis de Saint Laurent



Présidente :
Yolande MESNAGE 02 99 09 59 28

L'association a pour but de subvenir aux besoins matériels de l'église et de la fontaine. Un fleurissement est assuré pour chaque célébration (baptême, mariage, obsèques) et à chaque fois les membres de l'association, aidés de bénévoles prennent part au nettoyage de l'église. Qu'ils en soient remerciés.

Les bénévoles sont toujours les bienvenus car l'édifice est grand.

Des renseignements sont à votre disposition dans la vitrine à la porte de l'église et les feuilles d'information de la semaine sont disponibles dans la boîte aux lettres située derrière cette vitrine.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au sujet de la vie de la Paroisse et aussi au presbytère de St Méen-le-Grand au n° **02 99 09 61 38**

Les membres du bureau sont :

Jean-Michel COLIN, Liliane FAUCHOUX, Yolande MESNAGE, Claire MOREL, Marie-Claude PINAULT, Odette TERRA

Club de la gaieté

Président :
Robert OGER – 02 99 09 64 01

30 ans :

Le 06 mai, c'est dans une ambiance chaleureuse que le club de la Gaieté a fêté ses 30 ans. 80 adhérents se sont retrouvés autour d'un repas. Quelques convives ont poussé la chansonnette. Au cours de cette belle journée, les différents présidents de l'association ont été cités.

Concours :

Le club a organisé un concours de palets le 17 mai. Il a également organisé un concours de belote le 18 octobre auquel ont participé 72 équipes. Ces journées se sont déroulées dans une très bonne ambiance.

Sortie :

Le club de la Gaieté a emmené 53 participants le 5 septembre dernier pour une sortie à Port-Louis.

La balade a débuté par un circuit commenté en autocar de la ville de Port-Louis et de sa presqu'île puis elle s'est



poursuivie par la visite de la biscuiterie à Belz avec dégustation.

Un déjeuner a eu lieu dans un très bon restaurant et c'est par une croisière sur la rivière d'Étel que la visite s'est achevée.

Après un temps libre, le retour s'est fait en autocar au club de Le Crouais.

Tous les adhérents du club ont été ravis de cette magnifique journée où le soleil était de la partie et se sont donnés rendez-vous l'été prochain pour une nouvelle destination de découverte.



Le repas de Noël aura lieu le samedi 09 décembre 2023.

Association des parents d'élèves



Lors de l'assemblée générale de l'APE du jeudi 14 septembre, l'association des parents d'élèves (APE) de l'école de LE CROUAIS « les petits cailloux »

a présenté l'ensemble des actions qui ont été menées l'année passée (collecte de ferraille/papier, vente de saucisson, atelier de Noël, repas de l'APE, brioches). Le bilan financier est positif, cela va permettre de contribuer aux projets pédagogiques des enseignantes. Cette année, les projets des trois classes seront axés sur le corps humain et la santé.

Le bureau a été réélu, avec une réorganisation dans les fonctions :

Présidente : Solène JAMET

Vice Président : Erwan KERBOAS

Trésorières : Elodie LEFEUVRE - Cécile PIGNOCHET

Secrétaires : Pamela RUELLAND –

Sabrina GUIFFARD

Membres : Clarisse BELLANGER – Nicolas EON – Steven FAIDO – Véronique HENRY – Simon HEVIN – Myriam MERCERIE – Jean-François PERRIN

L'équipe est heureuse d'accueillir 2 nouveaux membres qui apporteront dynamisme aux actions menées au cours de cette nouvelle année scolaire.

Les bénévoles quittant l'association ont été vivement remerciés pour l'énergie déployée.

Pour en savoir plus sur les actions de l'APE de l'école LE CROUAIS « les petits cailloux », n'hésitez pas à suivre le profil Facebook : apelecrouais@hotmail.fr



Comité des fêtes



L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 10 mars 2023. La composition du bureau est la suivante :

Président : Bruno TOUZARD

Vice-présidente : Adélaïde TIELLES

Secrétaire : Sylvette SERVANT

Secrétaire adjointe chargée de la

communication : Marina SERVANT

Trésorier : Barnabé GILLOUAYE

Trésorier adjoint : Henri TOUANEL

Membres : Daniel CHICOINE – Kevin FORTIN -
Vanessa RENAUD – Gilbert TRUTIN

Au programme pour cette année 2023 :

- La fête communale : 3 juin 2023

- Halloween : 31 octobre 2023 – burger/frites +
jeu d'enquête uniquement sur réservation

- Poule au riz/rougail saucisses : 18 novembre
2023

- Marché de Noël : 8 décembre 2023

Fête Communale :

Le 3 Juin 2023, Le Crouais était en fête. En effet, le comité en partenariat avec l'US Le Crouais organisait des jeux en équipe qui ont ravi petits et grands. Le concours de palet a réuni des passionnés. La marche pédestre de 8 km au profit de l'association "Un souffle pour marcher" a rassemblé un bon nombre de participants. Après un après-midi de jeux, les participants se sont fait une joie de goûter les crêpes chaudes. Une belle journée d'échange et de convivialité.

Vous pouvez suivre le Comité des fêtes Le Crouais sur Facebook.

Halloween :

Mardi 31 octobre avait lieu la toute première soirée d'Halloween à Le Crouais. Un défi de taille et une réussite totale ! Pour l'occasion, une Murder Party était organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves.

Le tout premier challenge était de séparer la salle culturelle en deux, la première partie en coin repas et l'autre en manoir de dix pièces, cela n'a pas été chose simple. Des grilles de chantier ont été installées et recouvertes de bâches noires, pour créer les dix pièces nécessaires au jeu. Une petite collecte de cartons s'est faite pour que les bénévoles puissent créer les décors du manoir.

La soirée s'est déroulée de la façon suivante :

A la tombée de la nuit, les enfants ont parcouru les chemins et les routes de la commune pour la traditionnelle quête de bonbons. Sous

leurs déguisements, ils hantaient les rues, tambourinaient aux portes en criant "des bonbons ou un sort", on entendait leur bonne humeur à travers le village. Puis vers 19h00, 90 personnes, parents et enfants confondus se sont rassemblés à la salle des fêtes pour un repas express burger maison et frites. La soirée s'est poursuivie avec la Murder Party. Une histoire fictive qui se déroule dans les années 20, un comte a été assassiné. Durant 2 heures, une vingtaine d'équipes de 4 à 5 enquêteurs a fouillé les différentes pièces du manoir afin de trouver des indices. Il était important d'interpréter les indices et d'interroger les suspects afin de mener au mieux l'investigation et de démasquer le coupable qui se cachait parmi nos 6 suspects.

Un retour plutôt positif de cette soirée, c'est pourquoi nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle enquête.



Un souffle pour marcher

L'association "un souffle pour marcher" a organisé la soirée couscous le 25 mars dernier à la salle Théodore Botrel de St Méen-le-Grand avec plus de 650 parts vendues. Après deux années de Covid, où le couscous n'avait pas pu se faire en salle, c'est avec beaucoup de plaisir que tout le monde s'est retrouvé dans une superbe ambiance. Soirée très spéciale, puisque l'association a fêté ses 30 ans. Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur les différents présidents et membres qui se sont succédés et de rappeler toutes les actions menées. L'association, créée depuis 1993, a pour objectif d'aider les personnes de moins de 30 ans en situation de handicap, après l'étude du dossier et remboursement des différents organismes d'Etat (CPAM, Mutuelles, etc...). Cette année, l'association a récolté des fonds grâce aux subventions des communes avoisinantes, dons d'associations, de particuliers et également la recette du couscous. Nous

remercions très sincèrement toutes les personnes qui prennent part à notre cause.

Un don de 900€ a été versé par le club de l'amitié de Montfort-sur-Meu, suite à leur concours de palets organisé le jeudi 21 septembre dernier.

Ces fonds ont permis, cette année, de venir en aide à un petit garçon et une petite fille pour l'achat de matériel lié à leur handicap. D'autres aides sont en cours pour des enfants en situation de handicap.

L'association organisera son prochain couscous le samedi 23 mars 2024

Composition du bureau :

Présidente : Christine TRUTIN

Vice-Président : Bernard GRASLAND

Secrétaire : Sandrine LECOMTE

Secrétaire adjointe : Catherine GUERIN

Trésorière : Catherine BUSNEL

Trésorière adjointe : Marie France TOUPE

Membres : Marie Aimée GUILLEUX -

Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL -
Manolita SANTIER-PERCHEREL.

Contact : 06 03 41 35 87 (Christine TRUTIN)



U.N.C. - A.F.N. - OPEX

■ Commémorations

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2022, un dépôt de gerbe a eu lieu au monuments aux morts.

Pour la cérémonie du souvenir 1939-1945 les anciens combattants et soldats de France des deux communes se sont réunis devant le monument aux morts de Quédillac puis se sont rendus au monument aux morts à Le Crouais en présence également du maire et du président de Quédillac.

Pendant la cérémonie il a été procédé à la remise de l'insigne de porte-drapeau à Léon Fauchoux. Lors du verre de l'amitié offert par la municipalité de Le Crouais, Mr Raymond Beaudoin s'est vu remettre la médaille du mérite argent pour ses trente ans de trésorier de la section locale UNC.



■ Assemblée Générale :

L'assemblée générale de l'UNC a eu lieu le vendredi 3 février 2023. Après la présentation du bilan 2022, un point sur les activités 2023 a été effectué.

Le bureau est constitué de :

Président : René DEFFAINS

Trésorière : Raymond BEAUDOIN

Secrétaire : Olivier BOULESTEIX

Secrétaire adjoint : François HERVÉ

■ Nécrologie de l'UNC de le Crouais :

M. François HERVE, 75 ans, secrétaire adjoint, soldat de France

M. Hubert ODIE, 73 ans, soldat de France

Mme Gilberte BEAUDOIN, 92 ans, épouse de Raymond BEAUDOIN, trésorier

Mme Anna BOULESTEIX, 62 ans, épouse de Olivier BOULESTEIX, secrétaire

■ Sortie :



L'association UNC de Le Crouais a organisé une journée détente le 16 juin à Montjoie-sur-Loire. Au programme : la visite d'un musée et la projection d'un film sur le travail des bateliers sur les vieux gréements de l'ancienne époque, suivie de la découverte du parc avec ses anciens bateaux de transport et de pêche. Tous les participants ont dégusté

un copieux repas sur les bords de la Loire puis ont embarqué pour une balade sur celle-ci avec un ancien pêcheur qui a regalé l'assistance de ses anecdotes. Cette belle journée ensoleillée s'est terminée par un arrêt à Martigné-Ferchaud au retour pour prendre le verre de l'amitié.



US Le Crouais

Après 46 ans d'existence, l'US Le Crouais tire sa révérence.



Confrontée à plusieurs départs de joueurs et en difficulté pour en recruter de nouveaux, l'association met fin à son activité et rallie le club voisin de Quédillac. Toutes les bonnes choses ont malheureusement une fin. Après plusieurs années durant lesquelles le club a bataillé pour sa sauvegarde, les dirigeants de celui-ci ont dû mettre un terme à ses activités. *« C'est une décision qui a été dure à prendre, mais il nous apparaissait impossible de repartir avec un effectif d'une quinzaine de joueurs pour une seule équipe »* précise Théo Glotin, coprésident du club. Présence sur les réseaux sociaux, originalité dans ses communications, création d'entente avec d'autres clubs pour l'équipe réserve, l'association a multiplié les efforts pour se pérenniser, mais ces

derniers se sont avérés insuffisants. *« L'évolution des mentalités, notamment chez les plus jeunes, la multiplication des autres sports, le fort développement des infrastructures des clubs voisins sont autant d'obstacles auxquels nous avons été contraints »* ajoute Théo.

« La plus petite commune du district a possédé 2 équipes Senior. »

Après la J.S Boisgervilly, l'E.S Malganaise ou encore le FC Saint M'Hervon, l'U.S Le Crouais tombe donc à son tour. Réputée pour son ambiance, sa convivialité et son esprit familial, l'association a longtemps résisté comme l'indiquait Patrick Touanel, membre de longue date, lors de la dernière assemblée du club : *« Le Crouais a pendant longtemps été la plus petite commune du district à posséder 2 équipes Senior. »*

Créé en 1977 à l'initiative de Yves Bourrien et Patrick Masson, le club comptait une équipe masculine, mais également une équipe féminine à ses débuts. Grâce à l'investissement de ses nombreux bénévoles, l'équipe première du club a connu une montée historique en D2 à l'issue de la saison 2007-2008, sans

parvenir à se maintenir. L'association a ensuite connu de belles réussites sportives au cours de ces dernières années avec une nouvelle accession en D2, une première qualification au second tour de la coupe de France et surtout une victoire en finale départementale et régionale de Beach Soccer.

Toutefois, l'esprit du club ne disparaît pas pour autant. En effet, la dissolution de l'U.S Le Crouais s'effectue dans un cadre bien précis, celui d'une fusion-absorption avec le club voisin de Quédillac. *« Elle permet à notre club de maintenir des matchs au Crouais pour encore plusieurs années, de garder nos bons joueurs et de leur permettre d'évoluer en R3 »* note Kylian Touanel, ancien coprésident de l'USLC et dorénavant vice-président de la SEP Quédillac. *« Cette entente est donnant donnant même si j'aurai toujours un regret : la perte de notre nom »* poursuit-il. Quoiqu'il en soit, le cas de l'U.S Le Crouais est le témoin des difficultés que peuvent rencontrer les petites associations sportives rurales.



Calendrier des fêtes 2024



MOIS	DATES	ACTIVITÉS	
JANVIER	10	Galette des Rois	Club de la gaieté
	27	Assemblée Générale	AFN
FEVRIER	10	Repas	APE (Association Parents Elèves)
	17	Repas la potée	ACCA
	28	Concours de belote	Club de la gaieté
MARS	08	Assemblée Générale	Comité des Fêtes
	16	Couscous et bourguignon	Club de la gaieté
	23	Repas salle Théodore Botrel St Méen-le-Grand	Un souffle pour marcher
AVRIL	06	Repas	AFN
MAI	08	Commémoration	AFN
	15	Concours de palets	Club de la gaieté
JUIN	01	Fête Communale	Comité des Fêtes
	08	Sortie annuelle	AFN
	22	Fête de l'école	APE (Association Parents Elèves)
JUILLET	06	Repas - Cochon grillé	US Le Crouais
SEPTEMBRE	12	Assemblée Générale	APE (Association Parents Elèves)
	14	Classes	Comité des Fêtes
OCTOBRE	05	Repas CCAS	Mairie
	16	Concours de belote	Club de la Gaieté
	31	Halloween	Comité des fêtes
NOVEMBRE	11	Commémoration	AFN
	16	Repas	Comité des fêtes
DÉCEMBRE	06	Marché de Noël	Comité des fêtes
	15	Arbre de Noël	APE (Association Parents Elèves)
	21	Repas de fin d'année	Club de la Gaieté



SMICTOM

Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches :

	CAULNES Le clos Devant les Pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN ZA La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Mardi	-	14h-18h	8h30-12h 13h30-18h	-
Mercredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Jeudi	8h30-12h 13h30-18h	-	8h30-12h 13h30-18h	-
Vendredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	-
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h30	9h-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-12h30 13h30-17h30



Nous vous rappelons que les bacs doivent être sortis la veille de la collecte car il peut avoir une modification de passage du camion.

Évolution des modalités d'accès aux déchetteries

A compter du 1er janvier 2024, l'accès aux déchetteries se fera par badge. Ils seront adressés à chaque logement début décembre.

L'office des sports de Saint-Méen/Montauban



L'Office des Sports est une association qui a pour but de promouvoir et développer des activités sportives sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban. Pour cela elle organise de nombreux évènements et manifestations sportives, des écoles multisports, des camps, du sport santé ou encore du handisport. Les éducateurs sont également mis à disposition des associations sportives de la Communauté de Communes.

Notre but étant de permettre à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes St Méen Montauban d'avoir accès à une activité physique. C'est pourquoi nous sommes présents dans la majorité des communes du territoire afin d'être accessible pour tous.

■ Eveil Multisport

est destiné aux enfants de 4-5 ans. Ici, il n'est pas question de sport exactement.

Les séances s'organisent autour d'ateliers ludiques tels que des jeux pré-sportifs et des parcours de motricité. Le but étant de proposer une approche divertissante de la pratique d'activités physiques et sportives.

■ L'école Multisport



Est destinée aux élèves du CP au CM2. Ici, c'est un large panel d'activités sportives sous forme de mini-cycles de 3-4 séances (sports collectifs, sports d'opposition, sports de raquettes, athlétisme, activités gymniques, sports de nature...). L'objectif est de permettre la découverte et la pratique d'activités sportives proposées par les différentes associations du territoire dans le but de développer les qualités élémentaires nécessaires afin de faciliter l'intégration des jeunes sportifs au sein des clubs.

De nombreuses activités sont organisées durant les vacances scolaires.

Tout d'abord des stages sont effectués. On y retrouve du foot, du basket, du handball, du badminton, du VTT/BMX ou encore du sport sur roulettes.

Ensuite, il y a des journées multisports pour les 6-10 ans et les 11-15 ans.

Nous proposons également des activités pour les adultes comme une soirée step, des olympiades sport santé, de l'aqua santé et une journée intergénérationnelle où les grands-parents peuvent venir avec leurs petits-enfants. À Noël, c'est le Black Sport qui est à l'honneur avec ses activités se déroulant dans le noir. À l'affiche, du basket, du futsal, du badminton et du handball pour les jeunes et les adultes.

Durant les vacances d'été, des camps d'une semaine viennent s'ajouter aux journées multisports et aux stages de perfectionnement. Cette fois-ci, direction les Sables d'Or pour nos jeunes où nous les attendons pour un camp surf/équitation, un camp foot/basket et un camp Koh-Lant'Office, qui comme son nom l'indique s'inspire du célèbre jeu télévisé.



Le sport santé

est destiné aux personnes ayant une pathologie. Il permet un suivi personnalisé avec des activités adaptées. Des bienfaits sont constatés, tels que la meilleure santé, le regain d'énergie, la réduction du stress ou la meilleure estime de soi. Ces activités répondent à la charte Sport, Santé, Bien-Être fixé par l'ARS.



Nous proposons des activités handisports afin que les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel puissent avoir accès à une activité sportive. Cette année nous avons mis en place un créneau handi-jeune pour développer la pratique dès le plus jeune âge.

La mutualisation d'emploi

L'office propose aux clubs du territoire de mutualiser les emplois en mettant les éducateurs diplômés au service des associations du territoire.

L'ensemble des activités sont proposées à un coût raisonnable grâce aux différents financeurs comme la Communauté de Communes, le Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site internet www.officedessports-saintmeenmontauban.fr ou à vous abonner à notre page Facebook ou Instagram.



DEVEZ ACTEUR DE VOTRE BIEN-ÊTRE

Une activité physique régulière : la clé d'une meilleure santé



SANTÉ



Pourquoi pratiquer une activité physique ?

En pratiquant une activité physique régulière vous profitez de nombreux bienfaits :

- Meilleure santé
- Meilleure condition physique
- Amélioration de la posture et de l'équilibre
- Meilleure estime de soi
- Contrôle du poids
- Regain d'énergie
- Renforcement des muscles
- Détente et réduction du stress
- Maintien de l'autonomie avec l'âge

Vous diminuez les risques de :

- Maladies cardiovasculaires
- Prise de poids
- Hypertension artérielle
- Diabète de type 2
- Ostéoporose
- Accidents vasculaires cérébraux
- Cancers du sein et du colon

SPORT SANTÉ 2023/2024

Boisgervilly

- Multi-Activités Santé : mardi 9h30-10h30
- Marche Nordique : mercredi 10h30-12h15
- Gym Santé : vendredi 9h30-10h30
- Multi-Activités : vendredi 10h30-11h30

Médréac

- Marche Nordique : Vendredi 14h30-16h

Montauban de Bretagne

- Gym Santé : lundi 11h-12h
- Marche Santé : jeudi 10h45-11h45 (Narbonne/2 à St Méen)

Quédillac

- Gym Santé : mardi 09h30-10h30

Saint-Malon-Sur-Mel

- Gym Santé : mardi 15h15-16h15

Saint Maugan

- Gym Santé : lundi 9h30-10h30

Saint Méen

- Gym Santé : lundi 14h-15h
- Multi-Activités Santé : mercredi 9h15-10h15
- Multi-Activités Santé : mercredi 10h30-11h30
- Marche Santé : jeudi 10h45-11h45 (Narbonne/2 à Montauban)
- Marche Nordique : jeudi 10h45-12h15

MON POIDS MA SANTÉ 2023/2024

Montauban de Bretagne

- Multi-Activités : lundi 19h30-20h30
- La Chapelle du Lou du Lac
- Gym Santé : mercredi 19h30-20h30

Pratique

Contact :
Office des Sports Saint Méen Montauban
Stade A Robert, 2 Rue de Métairie Neuve
35360 Montauban de Bretagne.
info@officedessports-saintmeenmontauban.fr
Tél.: 02 56 18 91 95



L'office de tourisme du Pays de Saint-Méen Montauban

Faire découvrir le pays de Saint-Méen Montauban aux touristes et aux habitants

Ouvert toute l'année, les conseillers en séjour sont à la disposition des visiteurs pour leur faire découvrir les richesses du pays de Saint-Méen Montauban. Randonnées, nature, loisirs, boucles vélos : de nombreuses activités sont à découvrir.

Balades et randonnées en Ille-et-Vilaine

La Bretagne, et particulièrement le département de l'Ille-et-Vilaine, offre une diversité de paysages entre

mer et campagne. À l'aplomb de falaises léchées par les vagues sur les sentiers du littoral ou sur les chemins bucoliques de l'arrière-pays, vous trouverez forcément vos balades idéales.

Avantage notable si vous partez avec de jeunes enfants ou des personnes âgées, il existe des balades et randonnées pour tous les niveaux. Quels que soient votre âge, votre condition physique et vos envies, vous pourrez choisir des parcours réellement adaptés. En effet, selon les itinéraires et le secteur choisi, vous pouvez vous balader sur des chemins plats traversant des forêts ombragées ou sur des sentiers plus escarpés avec du dénivelé.

Découvrez plus de 200 balades et randonnées

à pied, à vélo, à cheval et sur l'eau ! Profitez également du dispositif de géocaching Trésors de Haute Bretagne, pour découvrir le territoire tout en vous amusant. Plus de 150 parcours pédestres et vélos sont à réaliser avec des énigmes à résoudre et autant de trésors à trouver.

Pratique

Vous pouvez retrouver toutes les activités proposées sur :

<http://www.pays-stmeenmontauban-tourisme.com>

ou directement sur place :

5 rue de Gaël 35290 Saint-Méen-le-Grand, **02.99.09.58.04**, contact@pays-stmeenmontauban-tourisme.fr.

Communauté de Communes St Méen/Montauban

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46, rue de Saint-Malo - BP 26042
35360 Montauban-de-Bretagne
Tél. : 02 99 06 54 92
www.stmeen-montauban.fr



Une communauté de Communes est un EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Son but est de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent.

Transport scolaire

Au 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, excepté pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour en savoir plus, connectez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh>

A NOTER

Depuis septembre 2016, le port d'une chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'à la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est obligatoire. En effet, chaque année en France, des accidents sont à déplorer en raison du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes.

Le non-respect de ces règles entraîne des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

■ Piscine Acorus située à St-Méen-le-Grand

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban a inauguré officiellement l'espace aquatique intercommunal Acorus, situé à Saint-Méen-le-Grand, le samedi 16 septembre 2023.

La piscine Acorus a ouvert ses portes en février 1994. Au fil des années, cet équipement est devenu vieillissant et sous-dimensionné. En 2018, la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban a opté pour la réhabilitation et l'extension de l'équipement existant, une décision qui a permis d'économiser du foncier et de positionner la piscine en centre-ville, afin de faciliter l'accès piéton des élèves de Saint-Méen. L'objectif était de créer un équipement simple, dédié à l'apprentissage et à la pratique de la natation. La partie réhabilitée comprend un bassin ludique et une pataugeoire, tandis que la partie en extension comprend la création d'un bassin sportif de 25 mètres avec quatre couloirs de nage. Cette transformation a porté la surface totale à plus de 1 300 m², avec 430m² de bassins (contre 145 m² précédemment). Le coût total du projet s'élève à 6,15 millions d'euros HT. L'État a contribué à hauteur de 118 217 €, la Région a apporté 300 000 €, et le Département a accordé une aide significative de 1 152 012 €, au titre du contrat départemental de territoire et de politique sectorielle. La gestion de cet équipement est



confiée à la société Prestalis

Les horaires d'ouverture et les tarifs

La piscine est ouverte tous les jours de la semaine.

Hors vacances scolaires, les baigneurs seront accueillis tous les midis et les après-midis et jusqu'à 21h30 le mardi et vendredi.

Le week-end, la piscine Acorus est ouverte le samedi après-midi et le dimanche matin

Pendant les vacances scolaires, la piscine est ouverte au public tous les jours de la semaine et toute la journée.

Côté tarifs, l'entrée pour un adulte coûte 5€20 et 4€20 pour les enfants de 3 à 15 ans (gratuité pour les enfants de 0 à 2 ans).

Retrouvez les horaires et les tarifs des pass et abonnements aux activités enfants/adultes proposées chaque semaine (bébé nageur, cours de natation enfant et adulte, activités aquatiques...) sur le site internet de la piscine Acorus.

Pratique

Piscine Acorus, à Saint-Méen-le-Grand, rue du Révérend Père Janvier à proximité de l'Abbatiale.

Infos et renseignements auprès de l'équipe de la piscine Acorus :

Tél.: 02 99 09 47 17

Mail: accueil@piscine-acorus.com
site Internet : <https://piscine-acorus.com>

Transport à la demande



Le TàD est un service de proximité proposé par la communauté de communes qui permet aux habitants du territoire qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles. Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini). 17 communes bénéficient de ce service. Pour utiliser ce service, il faut devenir adhérent, et obtenir une carte de transport auprès de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhésion est gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 hors jours fériés. Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille pour le lendemain au 02 99 06 54 92. Les tickets de transport, sont en vente directement auprès du conducteur qui assure le voyage.

■ Le TàD services propose deux types de trajet :

À l'intérieur de la communauté de communes : 3€ l'aller et 6€ aller/retour :

- Vers les services publics mairie, trésor public...
- Vers les services nécessaires à la vie quotidienne (hors commerces), médecins, opticiens, hôpital st Meen, ephad Médréac, maison de retraite Montauban...

- Vers les transports en commun, arrêt de car breizhgo, gare SNCF...

- Pour rendre visite à des proches.

À l'extérieur de la communauté de commune : 6€ l'aller et 9€ aller/retour :

- Les trajets à l'extérieur de la communauté de communes sont autorisés, après accord préalable de la communauté de communes, pour consulter des professionnels de santé ou acteurs médicaux-sociaux inexistant sur le territoire (ex. hôpital de Montfort, spécialistes, CDAS etc.).

Il s'adresse aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes en situation de handicap (autorisation parentale pour les mineurs).

■ Le TàD emploi propose deux types de trajet :

Il s'adresse aux personnes en insertion et en recherche d'emploi qui souhaitent se rendre :

- Vers les centres d'information en matière d'emploi et d'insertion
 - Montauban : PAE, Eureka, Weker
 - St Meen : PAE, Weker
 - Irodouer : PAE
 - Les 17 mairies et CCAS
 - Sur prescription : restos du cœur Montfort, Association Déclic Romillé
- Vers les transports en commun
- Arrêt de car breizhgo (Gaël, Montauban, Irodouer...)
 - Gare SNCF (Brohinière, Montauban, Quédiillac)

Le prix du ticket pour le TàD emploi est de 1,50 € Aller et 3€ Aller/retour.

Covoiturage



+ D'INFOS notamment sur l'organisation du covoiturage dans le contexte sanitaire, sur le site Internet de Ouestgo : www.ouestgo.f

En complément de l'offre de transport proposée sur le territoire de la communauté de communes Saint-Méen Montauban, le covoiturage est une solution. La plateforme publique OuestGo, idéale pour les déplacements quotidiens domicile-travail, vous permet d'effectuer une recherche de trajet et vous met gratuitement en relation avec d'autres covoitureurs. L'application smartphone OuestGo est disponible sur GooglePlay et sur l'AppStore. Vous pourrez notamment y tester le covoiturage dynamique permettant une mise en relation instantanée des covoitureurs. Vous êtes passager en quête d'un trajet immédiat ? Lancez votre recherche sur l'application et vous pourrez trouver les conducteurs qui sont déjà sur la route ! C'est un principe d'auto-stop connecté et organisé.

Projet "petites villes de demain"

Le programme "Petites villes de demain" est destiné aux villes de 3 500 à 20 000 habitants. Sur la communauté de communes, Saint-Méen et Montauban ont été retenues pour en bénéficier. À Saint-Méen, la mise en valeur du patrimoine du centre-ville est un enjeu majeur. Une première étude de revitalisation du centre-ville, réalisée en 2019 par Altereo, avait déjà

esquissé des premières pistes. L'ORT est engagée pour 5 ans, prolongeable.

Dans cette dynamique, on trouve : la construction du pôle de santé socio-professionnel, le réaménagement du camping municipal, la valorisation de la chapelle saint-joseph, la création d'un jardin partagé et la requalification de la place centrale,

du site industriel Agrial. Ces projets s'inscrivent dans la stratégie globale de la commune qui ambitionne de repenser les espaces existants pour limiter l'artificialisation des terres. L'ambition est de faire de la ville un espace convivial et esthétique, de garantir l'inclusion et le confort de tous en centre-ville.



Le lieu d'accueil enfants parents

Cet espace convivial et adapté vous accueille avec votre enfant (moins de 6 ans) pour échanger sur vos expériences de parents et le regarder évoluer librement dans un espace différent de celui de la maison.

Il vous est proposé dans les maisons de la petite enfance (de 9h30 à 11h30) sauf pendant les vacances scolaires :

- les lundis matins à Saint-Méen-le-Grand - 1, rue Ernestine Lorand
- les vendredis matins à Montauban-

de-Bretagne -1, rue Jean Zay

Gratuit et sans inscription

Renseignements : 02 99 61 74 18

Ce projet est le fruit d'un travail avec le Département d'Ille-et-Vilaine et la CAF en partenariat avec l'ADMR.

Projet "Territoire zéro chômeur de longue durée"

Depuis septembre 2022, la commune, ses partenaires et habitants travaillent à devenir un territoire zéro chômeur de longue durée.

Un projet de territoire qui vise à supprimer le chômage de longue durée en proposant un CDI et à temps choisi à tous les habitants de Saint-Méen-le-Grand privés d'emploi depuis plus d'un an. L'expérimentation est cofinancée par l'union européenne dans le cadre du Fond Social Européen plus (FSE+).

Comment ça fonctionne ?

Les personnes seront embauchées dans une entreprise à but d'emploi. Les emplois qu'elle produira ne concurrenceront pas les emplois existant sur le territoire et viendront en soutien du tissu économique local, tout en étant adaptés aux personnes privées durablement d'emploi habitant le territoire.

Vous souhaitez vous investir dans le projet ?

Vous avez des savoir-faire et des compétences qui représentent un atout pour votre commune. L'objectif est de créer ensemble des emplois

correspondant à vos compétences et qui rendent service à la commune.

Venez nous rencontrer lors de nos permanences sur rendez-vous afin de vous rencontrer individuellement et/ou lors de nos réunions collectives d'information.

Renseignements auprès du PAE et de la Mairie de Saint-Méen-le-Grand

Contact : Elise QUERUEL : 0 42 73 99 59 / 602 99 09 60 61 / e.queruel@ville-st-meen-le-grand.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100088516643773>

Un point conseil pour la rénovation énergétique

Porté par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, Conseil Renov'Energie propose un accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour les projets de rénovation énergétique de l'habitat individuel pour les propriétaires et locataires quelles que soient les ressources.

Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie ? Améliorer votre confort ? Acheter une maison et réduire son impact environnemental ? le service Conseil Renov'Energie :

- vous informe sur les aide financières, matériaux, équipements, énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie,

réglementation,

- vous accompagne dans le choix des solutions de rénovations les plus pertinents et efficaces par rapport à votre budget pour atteindre un projet global performant.

- vous aide à concrétiser le projet et à le suivre efficacement et sereinement.

Les maisons des jeunes

Fonctionnement des maisons des jeunes :

Le service jeunesse de la communauté de communes Saint-Méen Montauban vous accueille toutes les semaines dans deux maisons des jeunes situées à Montauban-de-Bretagne et à Saint-Méen-le-Grand.

Les Maisons des jeunes sont des espaces où les jeunes, dès leur entrée en 6ème, peuvent se retrouver et passer un moment ensemble et accompagné.

Ce sont des lieux privilégiés pour discuter, participer à des animations, exprimer des points de vue, s'investir dans des projets

de tous types et être accompagné par des animateurs dans diverses démarches (orientation, projets personnels, etc.).

Il n'y a pas besoin de s'inscrire à l'avance et les personnes qui viennent peuvent rester le temps qu'elles veulent. Une adhésion d'1 € à l'année est demandée.

Infos pratiques :

Maison des jeunes - Montauban-de-Bretagne:

2 rue Baudoin à Montauban-de-Bretagne
Tél : 02 99 06 32 63.

Maison des jeunes - Saint-Méen-le-Grand :

Complexe socioculturel, 9, bis rue du révérend père janvier Tél : 06 76 84 14 81

Hors vacances scolaires

Ouverture le mercredi (12h30-18h) et le vendredi (16h30-19h).

Pendant les vacances scolaires:

Ouverture les lundi, jeudi et vendredi (13h30-18h), mercredi (11h-18h).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel au service jeunesse à l'adresse suivante : jeunesse@stmeen-montauban.

Zoom sur ...

Un crouaisien athlète Duathlon



Fabien BEUREL, 39 ans, master 1

- Licencié athlétisme à Plumaugat athlétisme.
 - Licencié triathlon à Méwen triathlon St Méen-le-Grand.
 - Licencié vélo à St Onen-la Chapelle.
- Il est de ceux pour qui l'âge n'est



seulement qu'un chiffre. À 39 ans, Fabien Beurel accumule les performances notables :

Cross en 2023 :

- 1er master 0 au championnat départemental à Pléhédél.
- 4ème master 0 au championnat de Bretagne de cross long à St Marc le Blanc.
- 3ème master 0 à l'inter cross Brest.
- 10ème master 0 au championnat de France à Carhaix.

Duathlon en 2023 :

- 2ème à Ste Anne d'Auray.
- 2ème à Liffré.
- 1er au championnat de Bretagne à Châteaulin.
- Vice-champion de France D3 à Châteauroux.

Trail court : vice-champion de Bretagne de trail court en Septembre 2022.

Le duathlon est un sport enchaîné dérivé du triathlon qui combine une épreuve de course à pied suivie d'une épreuve de cyclisme puis d'une dernière manche de course à pied. Les distances varient en fonction des épreuves.

C'est un sport tactique et physique, mais qui possède une diversité grâce au mélange de la course à pied et du vélo. « C'est un sport épanouissant dans lequel je vais continuer à m'investir ».

Une crouaisienne, star d'un soir au festival du Roi Arthur...

Cassandra dit « Cassou » voulait faire une galipette sur scène. Julien Granel a repéré le message et l'a fait monter pendant son concert au festival du Roi Arthur.

Je veux faire une galipette sur la scène. » Tout au long du concert de Julien Granel au festival du Roi Arthur, samedi 26 août 2023, Cassandra, dit « Cassou », affichait ce message sur son téléphone en espérant qu'il soit repéré par l'artiste. Et ça a marché !

C'est pendant l'un des derniers morceaux que Julien Granel voit enfin le téléphone avec le message. 'Tout de suite, il s'est approché et a dit aux agents de sécurité : 'Les gars, je suis chaud, allez la chercher'. C'était incroyable. »

Cassou est en une seconde soulevée au-dessus des barrières de sécurité et accueillie par Julien Granel. Ni une, ni deux, elle se met à danser sur la

scène, entouré du chanteur arborant le Gwenn Ha Du. Pas de danses, jet d'un vêtement dans la foule, Cassou se lâche complètement pour le plus grand plaisir de tous les festivaliers qui l'encouragent.

« Je vais être vraiment prise pour une tarée », réagit-elle quelques minutes plus tard, une fois le concert terminé. Je tremblais, je me demandais ce que je faisais là. Je n'ai pas regardé les gens sinon je me serais écroulée. »

Cassandra adore l'artiste et trouve qu'il a beaucoup de charisme. « Je voulais faire une galipette car, à chaque moment d'émotion avec mes copains, c'est genre Cassou fait sa galipette. Je me suis dit, lui, il va accepter. »

Et elle a eu raison, malgré l'attente : « J'ai persévéré parce que je kiffais le concert. Au final je me disais, s'il voit, c'est bien, s'il ne voit pas, c'est la vie, c'est le destin ».



Prise dans l'euphorie, Cassou descendra de scène en ayant finalement oublié sa galipette. « C'était très stressant. J'ai peur qu'on m'ait reconnu. A la base, je suis la fille la plus timide au monde. C'était génial. »

Un moment d'inconscience vis-à-vis de la foule qui laissera un merveilleux souvenir à la jeune femme, comme au reste du festival.



Histoire des chemins : LA POUTAIS

Dans un courrier adressé au Préfet d'Ille et Vilaine le 19 septembre 1933, le Ministre de l'agriculture donnait une suite favorable à la demande de subvention de la commune, en vue de la réfection du chemin rural de la Poutais. Voici le contenu de ce courrier « par suite de défaut de plateforme

solide et de fossés d'écoulements, le chemin est impraticable pendant une grande partie de l'année. Cette réfection va permettre aux 10 agriculteurs de pouvoir mieux exploiter leurs terres sur 75 ha des deux côtés de la ligne de chemin de fer ». Cette voie permettait aussi l'accès sur St Méen via le Par-

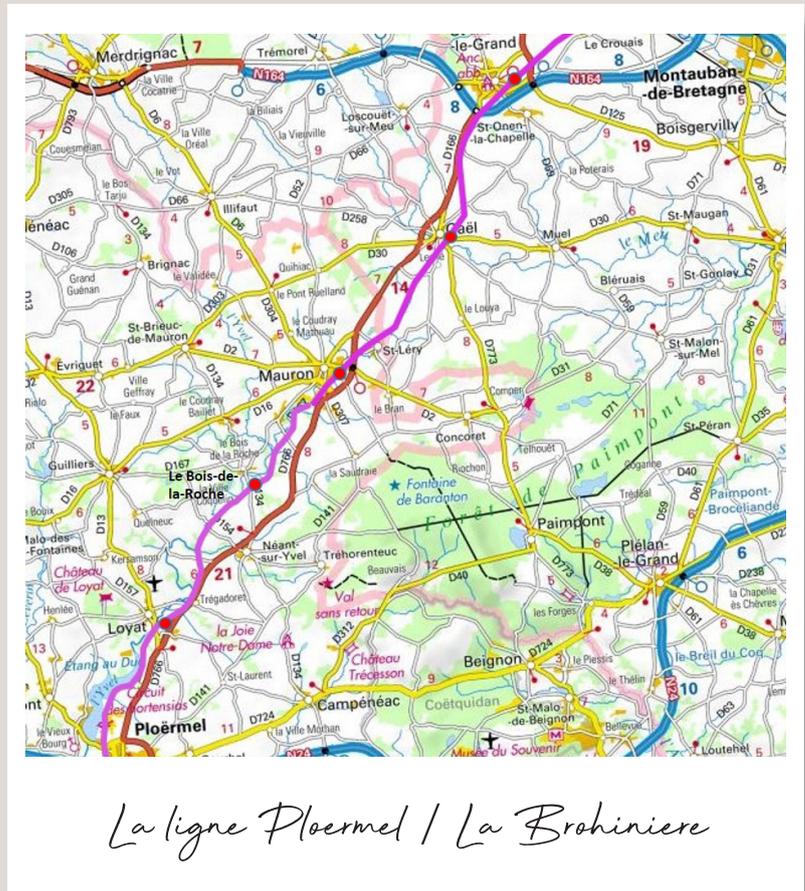
son avec un stop de chaque côté de la ligne, ce qui n'est plus le cas depuis 2007, le passage est grillagé rendant difficile l'accès aux randonneurs et aux secours. L'habitant de la maisonnette doit également faire un détour de 7 kms pour rejoindre le centre bourg de Le Crouais.

■ Accident Ferroviaire sur la ligne Brohinière/ Ploërmel

La ligne Ploërmel-La Brohinière était la plus importante des lignes d'intérêt général de la région à cette époque. Elle permettait de rejoindre au nord la ligne Rennes-Brest et au sud, celle de Savenay à Landerneau. Elle était à voie unique et à écartement standard (1435 millimètres).

Le 29 novembre 1883, le train plateforme transportant des ouvriers opérant à la mise du ballast et à l'aménagement des maisonnettes est à l'arrêt en gare de St Méen vers Ploërmel. A 19H00, suite à aucune information télégraphique, il s'engage sur la voie et rencontre à 19h15 à la Brique un train en retard venant de Ploërmel. Le bilan est lourd : 17 morts et 19 blessés. La plupart des victimes sont originaires du Morbihan, une horreur. La ligne qui devait être ouverte au trafic voyageurs le 20 décembre 1883 ne le sera que le 6 avril 1884. L'accident en est certainement la cause.

A la Brique, il y avait à cette date jusqu'en 1970, la briqueterie St Judaël qui existait à mi-voie sur la commune de Gaël proche de St Méen, ce qui a sans doute dénommé la Brique comme village.



La ligne Ploërmel / La Brohinière

- Trait violet : la ligne ferroviaire
- Points rouges : les gares de la ligne

Fond Géoportail

Classes Le Crouais 2023



Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1er septembre 2024 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.

Rédaction - Diffusion : Mairie de Le Crouais
Directeur de la publication : M. Daniel CHICOINE, Maire
Responsable : M^{me} Marie-Paule CHERO et M Gérard GORRE, Adjoints en collaboration avec M^{me} Odile JAGU
Assistée de la Commission Information - Communication :
Mesdames Marie-Annick HERVE, Annie JOUANNE, Jocelyne LEBRETON, Marie LEVREL, Séverine LUCAS,
Manolita SANTIER-PERCHEREL, Sylvette SERVANT